Économisons l'eau : tous concernés

L'eau est présente dans une bonne partie de nos actes quotidiens. Cependant les ressources ne sont pas inépuisables. Nous devons donc en être conscients afin d'éviter les gaspillages.

Avec des gestes simples, nous pouvons réduire notre consommation de 30 %.

En période de sécheresse l'arrêté relatif à la mise en place de mesures coordonnées et progressives de limitation des usages de l'eau permet de garantir la disponibilité de la ressource en privilégiant une gestion humaine raisonnée..

Particuliers :

Vous êtes un particulier, une collectivité, un industriel, la plaquette ci-dessous vous guide pour retrouver les mesures de restriction des usages de l'eau à appliquer selon les niveaux de surveillance.

Particuliers-Les_bons_gestes

Exploitants agricoles :

Vous êtes exploitant agricole, retrouvez les mesures de restriction d'usages spécifiques à votre activité dans la plaquette ci-dessous

Agri-Les_bons_gestes

Documents :

Arrêté préfectoral règlementant provisoirement l'usage de l'eau

Contact :

Direction Départementale des Territoires de l'Aisne
Service environnement – Pôle eau et risque
Téléphone : 03 23 24 64 00
Courriel : ddt-env@aisne.gouv.fr

Le ministère de la Transition écologique et solidaire
http://www.ecologie.gouv.fr/secheresse

Source URL:https://www.chateau-thierry.fr/article/alerte-secheresse-2022